

ANGLARDS DE SALERS

Séance du 6 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le six du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Anglards-de-Salers, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 24 février, sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en service : 15

Etaient présent :

Monsieur François DESCOEUR, Maire

Monsieur Jean-Louis DAPON, Monsieur Alain MAGNE, Monsieur André BESOGNE, Monsieur Bernard VEYSSIERE, Monsieur Daniel TREMEE, Monsieur Alain DEFLISQUE, Monsieur Thomas FAGEOLE, Madame Alexandra ROUSSEYRE, Madame Françoise FOURNIVAL, Madame Brenda WALTER, Madame Sandrine CHAZOULE, Monsieur Raymond BLANCHEFLEUR, Monsieur Sébastien SIMON

Absents Excusé : Madame Nadine FAUCHER,

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 Mars 2026

Compte Rendu

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire.

Madame Françoise FOURNIVAL, a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal

Monsieur le Maire après avoir débuté la séance en interrogeant l'assemblée pour savoir s'ils avaient des questions par rapport au dernier compte rendu, personne n'ayant soulevé de remarque, le compte rendu précédent est adopté à l'unanimité.

- Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour l'engagement, la disponibilité et l'esprit de collaboration dont ils ont fait preuve tout au long de ces années au service de la commune
- Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la demande par courrier d'un couple du village du Chambon, correspondant à l'échange de terrain dans ce village avec la commune et à la suite du passage de la commission des travaux et du géomètre il convient à présent d'acte cet échange et modification parcellaire parcelle YV127

ADOpte A L'UNANIMITE

- Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le recensement à impliquer beaucoup de frais pour les agents recenseur et qu'il conviendrait de leur

donner une prime pour les frais engagés, il propose de leur verser 500.00 € chacun
ADOPTE A 13 Voix pour 1 - Voix Contre

- Monsieur le Maire expose le projet de classement du site des vallées et cascades de l'Auze et du Monzola

ADOPTE A L'UNANIMITE

- Approbation du Compte Financier Unique de la Commune 2025

ADOPTE A L'UNANIMITE

- Approbation du Compte Financier Unique du Lotissement 2025

ADOPTE A L'UNANIMITE

- Vu l'approbation des résultats du Compte Financier Unique 2025, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de l'affectation du résultat du Budget de la Commune :

Résultat de Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2025 : 236 999.72 € Excédent antérieur reporté : 127 706.64 €

Résultat à affecter : 364 706.36 €

Résultat d'investissement :

Résultat de l'exercice 2025 : - 143 924.65 € Excédent antérieur reporté : 31 881.03 €

Déficit à reporter : 112 043.62 €

Considérant l'excédent de fonctionnement, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 227 741.62 € au compte 1068 Investissement, d'inscrire la somme de 136 964.74 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté, d'inscrire la somme de : 112 043.62 € au compte 001 Déficit d'investissement reporté

ADOPTE A L'UNANIMITE

- Vu l'approbation des résultats du Compte Financier Unique Lotissement 2025, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité des membres présents pour l'affectation du résultat du Budget du lotissement :

Résultat de Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2025 : 0.00 € Excédent antérieur reporté : 0.00 € Résultat à affecter : 0.00 €

Résultat d'investissement :

Résultat de l'exercice 2025 : 3 580.00 € Excédent antérieur reporté : 62 531.97 € Déficit à reporter : 58 951.97

ADOPTE A L'UNANIMITE

- Approbation du Compte de gestion CCAS 2025 : Monsieur le Maire rappelle que le budget du CCAS a été clôturé le 31 décembre 2024 et que le résultat de clôture de l'exercice précédent soit 2024 d'un montant de 10 027.38 a été transféré sur le budget de la commune 2025 ce qui produit un compte de gestion du 01/01/2025 au 15/09/2025

ADOPTE A L'UNANIMITE

Il a également été évoqué :

- Le remplacement de l'ordinateur reconditionné de la poste (Windows 11) et évolution du poste fixe (Windows 11) des devis avaient été demandé
- Eclairage Nuzerolles et terrain de pétanque au Chambon
- Problème de décharge sauvage à la croix de Labro, commission des travaux doit aller voir
- Courrier d'un administré du Viaureau pour signaler un caniveau bouché, la commission des travaux doit se rendre sur place

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal et lève la séance à 22h30